

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5343

présenté par

Mme Mette

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« élevage »,

insérer les mots :

« la sylviculture, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement entend rappeler l'importance de la sylviculture pour la défense de la souveraineté alimentaire de notre pays.